

**COMPTE-RENDU de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
du MARDI 14 DECEMBRE 2021**

**Étaient présents :**

**Bernard HELLAL, Maire,**

Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Michel PERNOT DU BREUIL, Stéphanie DAUZAT, Philippe RECTON, Emilie AUDINET, Jean-Jacques DE MYTTENAERE, Barbara CHLAGOU, Zadiyé BLANC, Jérôme CAPRON, Habiba BENHERRAT, Florence HOUSIEAUX, Christopher PERON, Nidale LAMRHARI, Jean-Paul CABADET, Donatienne VIERIN, Franck NORTON, Sylvia MAURY, Jean-Loup CRONIER, Nacéra DE PAUW, Frédéric TILLY, Julien LEONARD,

**Étaient représentés :**

Corinne GILBERT représentée par Stéphanie DAUZAT  
Jérôme JOANNIN représenté par Franck NORTON  
Perrine BOURGNEUF représentée par Philippe RECTON  
Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY représentée par Julien LEONARD  
Emmanuel ERNULT représenté par Frédéric TILLY

**Était absente :**

Awatif LHADY

## **ORDRE DU JOUR**

### **I - BUDGET, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

- 01 - Décision Budgétaire n° 3/2021
- 02 - Dispositions financières applicables avant le vote du budget 2022
- 03 - Tarifs communaux 2021-2022
- 04 - Admission en non valeur
- 05 - Adhésion à la mission « Paie à Façon » du Centre de Gestion de l'Oise
- 06 - Demandes de subvention auprès de l'État pour l'année 2022
- 07 - Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise – Programme d'investissement 2022

### **II - RESSOURCES HUMAINES**

- 08 - Création de postes Parcours Emploi Compétences
- 09 - Création de postes
- 10 - Mise à jour du tableau des effectifs
- 11 - Mise à disposition d'un service de remplacement de mairie auprès des communes entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et une commune membre

### **III - ENFANCE - JEUNESSE**

- 12 - Modification du règlement intérieur du Service Loisirs Éducatifs
- 13 - Convention Plan de relance socle numérique des écoles élémentaires
- 14 - Approbation de la Convention Territoriale Globale

### **IV - ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET BUDGET PARTICIPATIF**

- 15 - Convention avec le Syndicat de l'Énergie de l'Oise dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Demain notre commune »

16 - Transfert de compétence d'investissement en éclairage public au Syndicat d'Électricité de l'Oise

#### **V - SECURITE**

17- Renouvellement de la convention entre les communes membres et l'Agglomération de la Région de Compiègne pour le Centre de Supervision Intercommunal

#### **VI - URBANISME**

18 - Dénomination de voie – Zac de la Prairie II

#### **VII - SOCIAL**

19 - Participation au projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée du Compiégnois et Adhésion à l'Association Nationale

**VIII - INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELIBERATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SEANCE DU 23 MAI 2020 ET CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122.22 ET L.5211.10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Monsieur le Maire** indique que la séance du Conseil Municipal est ouverte. Il demande à la benjamine de l'assemblée, **Mme Nidale LAMRHARI**, de procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

#### **- Adoption du compte-rendu de la séance du 28 septembre 2021**

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance du 28 septembre 2021.

**M. Frédéric TILLY** souhaite souligner la qualité du compte-rendu.

**Monsieur le Maire** indique que le compte rendu est adopté.

### **I - BUDGET, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

#### **01 - Décision Budgétaire n° 3/2021**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Georges DIAB** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**M. Georges DIAB** précise qu'en ce qui concerne les finances et les liquidités, la commune a bien terminé l'année, aucun emprunt n'a été fait en 2021, et la commune n'a pas non plus déclenché la ligne de trésorerie.

**Monsieur le Maire** indique que cette Décision Budgétaire modificative est importante d'autant que ce sont des subventions du Département, de l'État et de la Région. Il ajoute qu'un bilan sera fait de l'ensemble de ces investissements. Il précise que les 60 % de subventions évoquées par **M. Georges DIAB** ont permis à la commune d'éviter l'emprunt et d'avoir une excellente trésorerie. Il indique que la commune de Margny a beaucoup participé au plan de relance avec des créations ou des maintiens d'emplois, des activités, et des entreprises qui honorent ces investissements. La plupart de ces investissements sont également des services supplémentaires à la population. Il rappelle que dans le plan de relance, l'État et l'ensemble des collectivités ont joué le jeu, ce qui permettra à la commune de terminer le compte administratif et le compte de gestion de façon assez excédentaire et d'imaginer une CAF plus importante ou à la même hauteur que l'année dernière.

**M. Frédéric TILLY** indique qu'il est rassuré sur le fait que les dépenses imprévues ne seront pas dépensées d'ici le 31 décembre, ce qui laisse présager des comptes excédentaires sur 2021. Il ajoute qu'il s'en félicite.

**M. Georges DIAB** précise que cette somme de 175 000 € ne sera pas dépensée et espère que dans l'avenir ils auront toujours plus de recettes que de dépenses. Il explique cependant que ce n'est pas toujours le cas et qu'ils sont parfois obligés d'équilibrer avec le transfert d'une section à l'autre.

**Monsieur le Maire** ajoute toutefois que l'année n'est pas terminée et qu'il peut y avoir des dépenses imprévues.

Le point 01 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **02 - Dispositions financières applicables avant le vote du budget 2022**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Jean-Paul CABADET** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** précise que c'est la transition pour les premiers mois puisque la commune espère voter son budget aux alentours de mars 2022.

**M. Georges DIAB** souligne que cette année ils ont communiqué un détail opération par opération et pas simplement l'investissement global.

Le point 02 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **03 - Tarifs communaux 2021-2022**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Stéphanie DAUZAT** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**Mme Stéphanie DAUZAT** précise pour information que cette année ils sont à 144 abonnés, ce qui n'est pas si mal compte tenu de la crise sanitaire, et qu'ils ont une augmentation du nombre d'enfants et de jeunes avec les abonnements familles.

Le point 03 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **04 - Admission en non valeur**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Georges DIAB** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 04 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **05 - Adhésion à la mission « Paie à Façon » du Centre de Gestion de l'Oise**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Georges DIAB** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**M. Julien LEONARD** souhaiterait connaître l'estimation du temps agent et les coûts relatifs.

**Monsieur le Maire** Explique la décision de transférer la paye, ce qui permet de faire l'économie d'un demi-agent et le reste du temps de le recentrer sur les missions qui sont essentielles, à savoir le contrôle de gestion et les ressources humaines. Il explique d'autre part que ce qui est important pour une commune comme Margny ce sont les éléments variables de soldes qu'il faut vraiment suivre au fil des mois. Il ajoute que cela permettra également de sécuriser la paye et de garantir une réalisation sans risque. Il indique d'autre part que de faire appel au Centre de Gestion de Beauvais permettra une plus grande discrétion.

**M. Georges DIAB** ajoute que le point important est surtout de sécuriser le service de paye. Depuis plusieurs années, beaucoup d'agents se sont succédés à ce poste, il fallait donc les former ce qui engendrait une perte de temps.

**Monsieur le Maire** précise que beaucoup de collectivités se regroupent pour la réalisation des payes ou pour l'informatique.

**M. Frédéric TILLY** souhaiterait que la commune demande au Centre de Gestion d'actualiser sa convention qui mentionne : « bordereau de versement ASSEDIC » et « fiche navette ».

**Monsieur le Maire** note ce point. Il ajoute que, compte tenu du contexte sanitaire, certaines communes ont été en grande difficulté et qu'il n'est pas possible d'avoir une rupture au niveau des salaires.

Le point 05 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **06 - Demandes de subvention auprès de l'État pour l'année 2022**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Nacéra DE PAUW** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** précise que ce sont des estimations hautes que la commune va pouvoir cumuler avec d'autres subventions du Département, en sachant qu'elle aura un retour sur investissement sur le Pigeonnier puisqu'il y aura un loyer. En ce qui concerne les travaux à proximité d'Intermarché, la commune va également toucher la taxe d'aménagement. Pour la réhabilitation des tennis, il explique que la programmation sera rediscutée avec l'association et que la commune est sur une hypothèse où il y aura une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Il précise toutefois que ce qui est surtout important ce sont les cours afin de permettre au club de tourner et d'organiser des compétitions. D'autre part, en ce qui concerne la rénovation des vestiaires du stade, il s'agit simplement de se mettre aux normes et d'avoir une partie pour le football et une autre pour l'athlétisme.

**M. Georges DIAB** précise que ce sont des estimations de travaux mais qu'il est très important d'inscrire les subventions dans le pré-projet financier. Par exemple, pour le tennis cela permettra de réaliser les travaux en cumulant 2, voire 3 subventions. Il précise que le but de la commune, dans le cadre de l'ensemble des travaux qu'elle réalise, est de recevoir au minimum 50 ou 60 % de subventions.

**Monsieur le Maire** indique d'autre part que la commune est tenue par un calendrier qui est très serré cette année, en effet il faut que les demandes de subventions arrivent au Conseil Départemental avant le 15 janvier.

Le point 06 est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

#### **07 - Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise – Programme d'investissement 2022**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Nacéra DE PAUW** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 07 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

## **II - RESSOURCES HUMAINES**

### **08 - Création de postes Parcours Emploi Compétences**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Donatienne VIERIN** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**Monsieur le Président** précise que cela permet à ces agents de mettre un pied à l'étrier et à la commune de les former, ensuite, si tout se passe bien, ces emplois pourront être pérennisés. Il ajoute que jusqu'ici la commune est plutôt satisfaite du recrutement réalisé car les personnes sont motivées, elles sont attirées par la fonction publique et par ces postes-là. Il indique que dans les collectivités locales aujourd'hui, avec la pyramide des âges, beaucoup de recrutements sont nécessaires et qu'il manque énormément de secrétaires de mairie. Il y a donc des postes à pourvoir dans beaucoup de collectivités dans le département.

**M. Jean-Paul CABADET** demande quel service sera concerné pour le poste d'agent d'entretien.

**Monsieur le Maire** répond que cette personne fera essentiellement du ménage compte tenu de la crise sanitaire.

**M. Jean-Paul CABADET** indique qu'il a vu sur un réseau social que la mairie recherchait également un agent d'entretien pour les écoles.

**Monsieur le Maire** explique que cet agent sera destiné aux services de la Ville, c'est-à-dire qu'il sera affecté à la mairie, au CCAS, mais pas aux écoles.

**M. Jean-Paul CABADET** pensait que la commune avait externalisé le service entretien au privé.

**Monsieur le Maire** répond que cela n'a pas de rapport et que là il s'agit d'un recrutement spécifique, ce qui ne les empêche pas dans les écoles d'avoir un contrat d'entretien avec une

société privée, mais pour certaines tâches. Il ajoute d'ailleurs que la crise sanitaire a démontré que les agents de la Ville avaient une grande disponibilité et plus de souplesse que les entreprises privées et qu'ils doivent donc se poser des questions sur le recours à ces sociétés privées.

Le point 08 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **09 - Création de postes**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Donatienne VIERIN** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**M. Julien LEONARD** note que la commune est sur 158 emplois créés et 124 emplois pourvus alors qu'il y a un an elle était sur 139 emplois créés et 117 emplois pourvus. Il indique qu'il est intéressant de noter cette évolution peut-être liée à l'augmentation des services de la commune, ce dont il se félicite, ou bien liée aux départs en retraite. Par contre, il remarque qu'il y a un certain nombre de postes qui ont été ouverts alors qu'ils ne sont pas pourvus et qui n'ont pas été fermés. Il comprend que ce soit fait pour des raisons de ressources humaines, cependant il souhaite rappeler qu'il faut bien penser à fermer les postes qui ne sont pas pourvus, et ce pour la bonne administration de la commune.

**Monsieur le Maire** répond que pour faire ce toilettage il faut passer par une Commission technique paritaire et ensuite repasser le tableau des effectifs, ce qui va être fait. Il rappelle que cette délibération propose une titularisation de mise en stage d'un agent contractuel sur des postes existants, ainsi qu'une ATSEM qui était déjà contractuelle au sein de la commune et qui est confirmée. Dans les agents contractuels ce sont des emplois vacants, c'est donc 1 ouverture de poste sur les 2. Et sur les avancements de grade, il reste effectivement 1 poste disponible plus 2 créations de poste. D'autre part, en ce qui concerne l'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe c'est une création de poste, et l'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est une transformation d'un poste de 26 heures en 35 heures au CCAS.

Le point 09 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **10 - Mise à jour du tableau des effectifs**

**Monsieur le Maire** présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 10 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **11 - Mise à disposition d'un service de remplacement de mairie auprès des communes entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et une commune membre**

**Monsieur le Maire** présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.



**Monsieur LEONARD** indique que le nom légal de l'Agglomération de la Région de Compiègne est maintenant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, ce qui lui semble important de corriger.

**Monsieur le Maire** indique qu'en effet le nom est : Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

**M. Frédéric TILLY** demande si le montant est 125 € ou bien 50 % de 125 €.

**Monsieur le Maire** répond que la somme de 125 € par jour correspond à ce qui est demandé à la commune.

**M. Frédéric TILLY** demande également ce que fera cette personne dans le cas où il n'y a aucun remplacement.

**Monsieur le Maire** répond que cette personne restera à l'Agglomération et sera donc à la charge de l'Agglomération. Cependant, le Directeur des services de l'Agglomération précise qu'elle sera fort occupée. La personne recrutée par l'ARCBA est quelqu'un de compétent, et il a été demandé sa collaboration pour la période des élections car il y aura des besoins suite au congé maternité d'un agent.

Le point 11 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **III - ENFANCE - JEUNESSE**

#### **12 - Modification du règlement intérieur du Service Loisirs Éducatifs**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Emilie AUDINET** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** précise que c'est une modification importante qui permet de bien cadrer les choses entre les parents et le service Loisirs Educatifs.

**Mme Emilie AUDINET** ajoute qu'en effet cela évite les quiproquos ou les incompréhensions et qu'ainsi tout le monde est au courant après lecture du règlement. Elle précise que le règlement est communiqué aux parents qui doivent ensuite le signer.

**M. Julien LEONARD** demande si les sanctions sont automatiques ou s'il y a une échelle des sanctions. D'autre part, il indique qu'à la fin de la convention est noté « Bernard HELL », or « hell » signifie « enfer » et il ne voudrait pas que l'on diabolise Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** indique qu'il n'est pas trop formaliste et que c'est surtout le fond de cette modification qui est important. Il précise qu'avant de mettre une sanction il y a forcément un dialogue.

**Mme Emilie AUDINET** précise qu'en effet la commune ne change pas le fonctionnement mais qu'il s'agit simplement d'amener des précisions afin que les parents et les enfants soient au courant, et que les animateurs de Léo Lagrange aient une référence. Elle ajoute qu'il y a différentes manifestations possibles et que tout n'est pas décrit dans ce tableau. Elle précise que du cas par cas est toujours fait.

**Mme Astrid CHOISNE** ajoute que ce tableau émane des préconisations du défenseur des droits et qu'il est donc présent dans la plupart des règlements communaux pour ce type d'accueil. Elle précise que la première étape est le dialogue avec les parents, et c'est d'ailleurs ce que le défenseur des droits recommande et sur lequel il insiste. Cela ne veut pas dire qu'avant ce tableau il n'y avait rien, mais il y avait uniquement quelques lignes qui laissaient trop de vague et trop d'appréciation personnelle à la démarche. Il est donc important de cadrer et de préciser les choses pour l'ensemble des usagers. Elle ajoute que c'est également un référentiel pour le service Loisirs Educatifs, mais que dans tous les cas ils sont dans l'humain, qu'ils passent donc forcément par un échange constructif avec les familles, et que l'étape ultime n'est envisagée que dans des cas qu'ils espèrent ne jamais rencontrer. La solution privilégiée ne sera jamais de renvoyer un enfant.

Le point 12 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **13 - Convention Plan de relance socle numérique des écoles élémentaires**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Astrid CHOISNE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**Mme Astrid CHOISNE** ajoute qu'un rendez-vous est déjà pris dans les écoles pour la fin de la semaine pour faire l'état des lieux et installer le matériel.

**Monsieur le Maire** indique qu'il serait bien de faire une signature officielle de cette convention.

**Mme Astrid CHOISNE** précise que c'est bien une signature officielle mais que la convention se fait après les engagements pris.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a un calendrier pour la mise en place.

**Mme Astrid CHOISNE** répond que les rendez-vous sont donc pris pour la fin de la semaine et que ce sera installé et opérationnel dès le début de l'année 2022. Elle précise que le matériel est déjà commandé et que le dépôt de dossier a été fait au printemps.

**M. Georges DIAB** ajoute que c'est déjà inscrit au budget. Il se réjouit que la subvention soit pratiquement de 50 %, ce qui va permettre d'équiper toutes les écoles.

**M. Jean-Paul CABADET** explique que lorsqu'ils ont pris la municipalité en 1995 rien n'existait au niveau de l'informatique et que la Ville de Margny a été la première à avoir internet dans

les écoles. Il est donc satisfait de voir que la commune rattrape tout le retard accumulé depuis quelques années, ce qui est une bonne chose pour tous les écoliers.

**Monsieur le Maire** ajoute que ce dossier a été bien mené, que la DCI a bien accompagné la commune et que la mutualisation a bien fonctionné.

Le point 13 est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

#### **14 - Approbation de la Convention Territoriale Globale**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Astrid CHOISNE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**Mme Astrid CHOISNE** précise que le territoire de Margny-les-Compiègne n'est pas concerné par l'ensemble des objectifs de la Convention Territoriale Globale puisque celle-ci se traduit par des fiches action avec des enjeux, des objectifs, un diagnostic et des moyens. Le territoire est concerné sur le multi-accueil qui va être créé à La Prairie, sur les dispositifs jeunesse par l'intermédiaire de la délégation de service Léo Lagrange, sur l'accueil des enfants porteurs de handicap qui est également géré en délégation de service public avec Léo Lagrange, et sur la partie concernant la coordination et la coopération à travers un coordinateur au niveau du territoire. Elle ajoute que cette convention remplace le contrat enfance-jeunesse et qu'elle est beaucoup plus élargie puisqu'une dimension sociale et une dimension accès aux droits et fracture numérique sont intégrées. Elle explique que ce partenariat est réalisé avec la CAF et que, suite à un diagnostic de territoire qui leur a été présenté, ils ont travaillé sur ces fiches action en fonction des orientations puisque toutes les communes n'ont pas le même fonctionnement.

**Monsieur le Maire** indique qu'il y a un retour sur investissement extrêmement important au niveau de la DSP Léo Lagrange. Il évoque les deux multi-accueils, avec un mécanisme de contrat d'objectifs et de moyens pour mesurer et quantifier toutes les actions de la commune et par ce biais-là pouvoir avoir un retour de subventions bien justifiées et bien utilisées.

**Mme Astrid CHOISNE** ajoute que suite à cela, un bilan, un diagnostic et une évaluation doivent être opérés annuellement, selon le calendrier prévu par la fiche.

**Mme Habiba BENHERRAT** indique que c'est une évolution mais surtout un accès à des prestations auxquelles la commune n'avait pas droit ou qu'elle ne demandait pas. Elle précise que la Ville de Compiègne a pu déposer des fiches action qui vont lui permettre d'aller chercher des subventions supplémentaires et de développer certaines compétences, notamment l'animation de la vie sociale : par exemple, une action concerne la création d'un centre social. Elle explique que, selon la CAF, il y avait un manque de lisibilité et que cette convention territoriale rend justement plus lisible le maillage intercommunal des différentes actions menées dans les communes.

**M. Julien LEONARD** précise qu'il ne prendra pas part au vote compte tenu qu'il est administrateur de la CAF.

Le point 14 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **IV - ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET BUDGET PARTICIPATIF**

##### **15 - Convention avec le Syndicat de l'Énergie de l'Oise dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Demain notre commune »**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Michel PERNOT DU BREUIL** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** précise que cela permettra des économies à terme et que c'est également une manière intelligente de lutter contre le réchauffement climatique.

**M. Michel PERNOT DU BREUIL** ajoute que cela peut être appliqué sur le programme de rénovation énergétique de la commune et que cela permettra également de prévoir pour certains travaux des centrales de production d'énergie, des centrales solaires, d'énergie électrique ou thermique. Il précise que cela peut également concerner des choix faits par la commune au niveau de ses transports et de l'impact énergétique, en effet les mobilités douces contribuent également à diminuer la consommation d'énergie sur la commune.

**Monsieur le Maire** indique qu'en effet c'est beaucoup plus large et que cela peut concerner également des missions de conseil et d'appui, des études d'opportunité pour la mise en œuvre d'énergies renouvelables, il évoque ainsi un quartier qui pourrait faire l'objet de la géothermie ou même d'un réseau de chaleur, ainsi que le quartier de la gare puisque la commune souhaiterait en faire un éco-quartier. Il ajoute que cela peut également être un guide pour les entreprises qui s'installent sur les zones d'activités, dans l'élaboration de leurs bâtiments.

**M. Michel PERNOT DU BREUIL** précise qu'en effet ils pourraient travailler sur des cahiers des charges appropriés en termes de réduction des consommations d'énergie.

**Monsieur le Maire** ajoute que cette convention est donc importante et qu'elle engage la commune de manière graduée jusqu'à l'horizon 2050. Il précise que le SE60 est un syndicat d'énergie qui travaille de façon beaucoup plus transverse avec de l'accompagnement et de l'ingénierie.

**M. Michel PERNOT DU BREUIL** ajoute qu'une réunion est prévue début 2022 avec le SE60, une fois que cette convention sera signée, pour cadrer précisément les besoins de la commune et les modalités de travail.

Le point 15 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

##### **16 - Transfert de compétence d'investissement en éclairage public au Syndicat d'Électricité de l'Oise**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Michel PERNOT DU BREUIL** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**M. Michel PERNOT DU BREUIL** ajoute que dans le cadre du budget participatif la commune a 3 demandes distinctes d'enfouissement des réseaux. Il précise que ce n'est pas un sujet simple mais qu'il faudra peut-être l'envisager progressivement.

**Monsieur le Maire** précise que la commune garde quand même la main sur l'investissement et également sur la taxe qu'elle conserve. Il indique que les enfouissements de réseaux sont onéreux et qu'ils peuvent être envisagés de façon phasée. Compte tenu qu'il va y avoir des renouvellements de canalisations, au moment d'ouvrir la voirie il faudrait le faire également pour l'enfouissement des réseaux. D'autre part, il estime que c'est une très bonne convention puisque la commune s'appuie sur un syndicat qui a de l'expertise et qu'elle a d'excellents administrateurs qui la représentent au SE60.

**M. Christopher PERON** ajoute que c'est une bonne chose car le syndicat maîtrise le sujet, cela va permettre à la commune de faire des économies et de dégager du temps pour se concentrer sur d'autres sujets. D'autre part, cela va permettre de travailler avec les mêmes prestataires puisque les prestataires actuels sont ceux du SE60.

Le point 16 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

## V - SECURITE

### **17 - Renouvellement de la convention entre les communes membres et l'Agglomération de la Région de Compiègne pour le Centre de Supervision Intercommunal**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Philippe RECTON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** précise que c'est une excellente mutualisation puisque 60 % de la charge est supportée par l'Agglomération et que le reste est réparti sur les communes. L'idée était que cela permette à toutes les communes d'y accéder, y compris les petites communes avec des petits budgets. Il ajoute qu'il faut à la fois miser sur des nouvelles caméras mais également penser à renouveler les anciennes qui deviennent parfois obsolètes et qu'il faut donc faire un diagnostic. Il estime qu'il serait bon d'avoir un rapport d'activité annuel du CSI afin que les communes adhérentes puissent en prendre acte au sein de chaque conseil municipal.

**M. Philippe RECTON** indique qu'ils vont justement demander à pouvoir être plus informés de l'utilisation et surtout de la compétence du CSI. D'autre part, ils se sont rendu compte que les entrées et sorties de la commune étaient très mal surveillées et ils ont donc mis en place un nouveau plan. Des caméras fixes seront donc installées avenue Raymond Poincaré, boulevard de la Première Armée, au rond-point rue de Beauvais, rue Paul Doumer, rue Molière, et rue Pierre et Marie Curie.

**Monsieur le Maire** évoque également la continuité des images entre les communes.

**M. Philippe RECTON** explique qu'ils ont justement revu complètement le plan d'implantation des caméras de manière à avoir une continuité dans le déplacement des personnes qui sortent et entrent dans la commune.

**Monsieur le Maire** indique qu'ils peuvent à tout moment garder la main.

**M. Philippe RECTON** précise qu'en effet ils disposent d'un centre de surveillance au sous-sol de la mairie où il est possible de visionner certains événements.

**M. Julien LEONARD** remarque que La Croix-Saint-Ouen paie moins que Margny alors qu'elle possède environ deux fois et demie plus de caméras, Saint-Jean-aux-Bois a 60 % du nombre de caméras proposé mais paie 15 fois moins. Il comprend qu'il puisse y avoir des nécessités de solidarité entre les communes, néanmoins il indique qu'il est toujours préconisé que la solidarité dans les différentes communes d'une intercommunalité se fasse par un meilleur partage des ressources, et il sait que **Monsieur le Maire** est très attaché à un meilleur partage des ressources financières au sein de l'ARC.

**Monsieur le Maire** précise que dans le calcul réalisé, il y a une notion d'habitants. Ce calcul a permis surtout aux petites communes avec des petits budgets de pouvoir y accéder. Il précise cependant que si on le ramène au potentiel fiscal et financier de certaines communes, il aurait en effet besoin d'un petit correctif.

**M. Georges DIAB** ajoute que compte tenu des relations financières avec l'ARC, de temps en temps le nombre d'habitants revient et que parfois cela revient en faveur de la commune. En ce qui concerne cette convention, le nombre d'habitants est un peu défavorable par rapport au nombre de caméras, mais l'avantage est que le coût de toutes les futures caméras sera moins élevé.

**Monsieur le Maire** espère qu'il y aura plus de communes adhérentes ce qui diminuera les coûts.

Le point 17 est adopté par le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

## **VI - URBANISME**

### **18 - Dénomination de voie – Zac de la Prairie II**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Zadiyé BLANC** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** pense que la prochaine fois il serait bien de faire participer également les écoles. Il indique que le nom de Simone Veil est un bon choix pour cette avenue car c'est une grande dame. Il évoque ensuite la possibilité de faire une cérémonie d'inauguration à l'arrivée des premiers immeubles. Il se réjouit que la commune ait rattrapé son retard en ce qui concerne des noms de femmes pour les dénominations de voies, et que le nom d'un ancien

combattant d'Afrique du Nord ait été choisi, ce qui d'ailleurs était un souhait du Président de la République qui incitait les collectivités à le faire. Il ajoute que cela rejoint la préoccupation de **M. Frédéric TILLY** qui le souhaitait également.

**M. Frédéric TILLY** indique que tout finit bien, il avait effectivement demandé lors du dernier Conseil à ce que des noms de rue féminins soient donnés sur Margny, notamment dans le quartier de La Prairie. Il se réjouit du choix de 5 noms féminins et 2 noms masculins car c'est un bon équilibre, ainsi que du choix d'un militaire, Salem Nasser, pour le côté historique. Il ajoute que choisir des prénoms qui ne sont pas dans la tradition française est également une bonne chose. D'autre part, il indique qu'il serait bien à l'avenir que l'opposition puisse participer au choix des noms, en effet cela aurait évité de proposer par erreur le nom de Mme Bouré aux Margnotins.

**Mme Astrid CHOISNE** explique que le nom de Mme Bouré avait été proposé car il est tiré du livre de François Callet, célèbre historien sur le Compiégnois qui a écrit de nombreux ouvrages et celui-ci ne mentionnait pas les détails soulevés. Elle précise que des recherches avaient été réalisées aux archives intercommunales qui avaient permis de connaître son rôle et ses missions mais que ces recherches ne les avaient pas informés que cette association était proche du régime pétainiste.

Le point 18 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## VII - SOCIAL

### 19 - Participation au projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée du Compiégnois et Adhésion à l'Association Nationale

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Habiba BENHERRAT** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** précise qu'une délibération devra être prise par le Conseil Départemental.

**Mme Habiba BENHERRAT** ajoute qu'une délibération doit être prise par chaque commune, une par l'Agglomération, et une par le Conseil Départemental.

**Monsieur le Maire** précise que cette délibération à prendre par le Conseil Départemental est très importante car la commune l'attend pour avoir les financements. Il ajoute qu'ils ont expliqué au Conseil Départemental que ce dispositif permettait de proposer des CDI, donc de sortir de la précarité, et que la contrepartie était de sortir des personnes du RSA. Il espère que les choses avanceront vite et indique qu'en 2022 la Commission nationale doit se réunir pour entériner toutes ces candidatures. Il précise que Margny est la seule candidate dans le département de l'Oise.

**M. Georges DIAB** indique qu'ils vont présenter 3 dossiers car il est important de coordonner l'ensemble des territoires.

**Mme Habiba BENHERRAT** ajoute que ce sera coordonné par une seule instance représentée par les acteurs de l'emploi public, par un représentant du Conseil Départemental, par la Mission Locale, par des représentants d'entreprises, par le délégué de la Préfète, et par des élus de chaque commune.

**Monsieur le Maire** ajoute que ça rejoint également la politique des quartiers de la Ville et que c'est un dispositif qui, à titre expérimental, fonctionne bien.

Le point 19 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **VIII - INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELIBERATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SEANCE DU 23 MAI 2020 ET CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122.22 ET L.5211.10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des remarques concernant ces décisions. Il n'y a pas de remarques.

**Monsieur TILLY** souhaite aborder le thème des mobilités, il se demande d'où viennent et où vont les personnes qui passent par Margny le matin. Il indique que pour les personnes venant d'un lieu proche d'autres solutions de mobilité douce pourraient peut-être leur être proposées. Il estime que cette étude devrait être menée par l'ARC.

**M. Georges DIAB** indique que cette question devrait en effet être étudiée car depuis environ 1 an ils ont remarqué une circulation plus importante le matin et le soir rue Octave Butin.

**Monsieur le Maire** précise que la trémie est une nécessité, qu'ils sont toujours en discussion avec la SNCF, et qu'ils espèrent pouvoir trouver une entente car il y a un surcoût de cette trémie lié à des problèmes d'inondation et de pollution. Ils ont donc fait intervenir le CEREMA et espèrent trouver un compromis. Il pense que la circulation qui devrait passer aujourd'hui par cette trémie ou par Venette passe en grande partie par l'avenue Octave Butin. Il ajoute qu'il faudra réfléchir à un plan de circulation avec l'arrivée de La Prairie 2.

**M. Philippe RECTON** précise que l'engorgement rue Octave Butin provient surtout le matin de la D935. Il indique que lors du dernier CLSPD ils ont décidé avec le maire de Venette de demander à la DDE de continuer les deux voies pour éviter ce bouchon tous les matins entre 7h30 et 9h00 qui conduit les personnes à prendre la rue Octave Butin. Cette étude doit être menée par le Département qui est propriétaire de cette rocade.

**M. Jérôme CAPRON** rappelle que samedi soir aura lieu la parade illuminée qui passera vers 18h30 à Margny, elle partira de Compiègne et arrivera à Venette en passant par l'avenue Octave Butin. Il précise qu'ils ont organisé avec les adhérents de l'UCAM un vin chaud offert aux Margnotins, sur le parvis de l'Hôtel de Ville à partir de 18 h samedi soir. Dimanche matin, le Père Noël fera une visite dans les quartiers de Margny avec une calèche tirée par deux chevaux, ils partiront de la mairie, ils passeront rue Jean Jaurès, rue Maréchal Foch, rue André Royer, rue Jeanne d'Arc, quartier Paramé, rue de la République, rue Louis Barthou, boulevard



de la Première Armée, La Prairie, place Général de Gaulle, rue Maréchal Joffre, rue Octave Butin, et ils reviendront sur le marché. Sur le marché le dimanche matin il y aura La Table Ronde, une association qui vendra du vin chaud, des marrons et du foie gras, pour une association caritative. D'autre part, toute la journée du dimanche aura lieu le marché de Noël qui se fera à Guérin.

**Monsieur le Maire** lève la séance.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Bernard HELLAL.